

Pour s'abonner aux oeufs et au parrainage de poules il faut être adhérent au MIAM pour l'année 2019(C

Ci-dessous vous trouverez les informations qui vous seront utiles pour vous abonner.

Abonnement ☐ oeufs 2019

Inscription : Clos

Durée : janvier à décembre 2019

Livraison : Le mardi au Chalet Larousse

Dates : deux fois par mois

Prix : 2.95€ la part de ponte

ATTENTION L'ABONNEMENT N'EST PLUS DISPONIBLE POUR 2019, LE QUOTA MAXIMUM AY

Parrainage de poules 2019

Inscription : Clos

Durée : toute l'année

Livraison : une fois par an, tous les 18 mois environ

Dates : précisé par le producteur un mois avant

Prix : 15€ la poule vivante ou prête à cuire

Principe :

Stéphane Disdet propose ses oeufs bios en livraison deux fois par mois (parfois trois, cf calendrier ci-dessous). Le principe change à partir de cette année: au lieu de fixer le nombre d'oeufs par boîte, on recevra une "part de ponte". Cette part sera en moyenne de 6 oeufs dans l'année, mais avec une variabilité de 7 à 8 oeufs lors de l'arrivée de nouvelles poules et à 5 vers la fin de période de ponte.

Ceci afin d'être plus cohérent avec le fonctionnement du principe de l'amap (distribuer plus de récoltes lors que la production est meilleure et moins quand c'est une période creuse) et ainsi, garder plus longtemps les poules pondeuses.

Ses oeufs seront frais, pondus du jour ou de la veille. Les oeufs sont à conserver de préférence dans le frigo, la tête en bas et à consommer jusqu'à 3 semaines après la livraison.

Il propose aussi de parrainer une poule lors de l'abattage, pour la récupérer soit vivante soit prête à cuire. Ceci fera l'objet d'un contrat à part. Vous serez informé via la gazette un mois avant l'abattage ([pour vous inscrire et vous désinscrire de la gazette](#)). Si vous souhaitez récupérer une poule vivante, il faudra le signaler explicitement par mail au responsable de l'abonnement (cf contact ci-dessous)

Prix de la boîte et paiement :

La boîte de 6 oeufs coûte 2.95 euros.

Vous pouvez prendre jusqu'à 5 boîtes par distribution.

Les règlements peuvent se faire en 1 ou 2 fois. Vous trouverez ci-dessous le tableau des dates et du découpage des distributions annuelles.

Exemple de paiement pour une boîte de 6 oeufs par distributions :

- 2 chèques semestriels: premier chèque de 35,4 puis second de 38,35 euros.
- 1 chèque annuel de 73,75 euros

Les chèques doivent être remplis, signés et libellés correctement à l'ordre du producteur: Stéphane DISDET.

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat.



[télécharger le contrat oeufs](#) **(ATTENTION L'ABONNEMENT EST CLOS POUR 2019)**

Prix de la poule et paiement :

La poule est disponible lors du changement de bande, au tarif unique de 15 euros. Si vous choisissez de la prendre vivante, il faut prévenir par mail la responsable de l'abonnement et venir avec un contenant adéquat le jour de la distribution. Vous pouvez parrainer une à plusieurs poules. Le parrainage a lieu en début d'année uniquement (encaissement en février 2019)

Les chèques doivent être remplis, signés et libellés correctement à l'ordre du producteur: Stéphane DISDET.

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat.



télécharger le contrat poule (contrat non disponible en cours d'année)

Lieu et horaire de distribution des oeufs :

- Au Chalet Larousse, 26 Rue Pierre Larousse, deux mardi par mois de 18h30 à 20h20 (voir [la carte](#)).

Le transport des oeufs sera fait la veille ou le jour même, le producteur ayant lui-même des distributions à assurer le mardi. Il pourra être présent à certaines distributions dans l'année mais ne pourra être présent à chaque distribution.

Calendrier des distributions :

ATTENTION : certaines dates peuvent se suivre d'une semaine à l'autre pour éviter un trop grand "trou" dû aux vacances ou à certains jours fériés. Il y a des distributions en juillet/août non reportable.

| Semestre | distrib. | date | commentaire |
|-----------------------------|--------------------------------------|------------|----------------------------|
| 1 | 0 | 08/01/2019 | Distribution de rattrapage |
| 0 | | | |
| 22/01/2019 | Distribution de rattrapage pour 2018 | | |
| 25 | 29/01/2019 | | |
| 24 | 12/02 | /2019 | |
| 23 | 26/02 | /2019 | |
| 22 | 12/03 | /2019 | |
| 21 | | | |
| 26/03 | /2019 | | |
| 19/03/2019 | | | |
| Correctif, c'était le 19/03 | | | |
| 20 | 02/04 | /2019 | |
| 19 | 16/04 | /2019 | |
| 18 | 30/04 | /2019 | |
| 17 | 07/05/ | 2019 | |
| 16 | 21/05 | /2019 | |
| 15 | 04/06 | /2019 | |
| 14 | 18/06 | /2019 | |
| 2 | 13 | 02/07 | /2019 |

| | | | |
|----|------------|-------|------------------|
| 12 | 16/07 | /2019 | congés scolaires |
| 11 | 30/07/2019 | | congés scolaires |
| 10 | 13/08/2019 | | congés scolaires |
| 9 | 27/08/2019 | | |
| 8 | 10/09/2019 | | |
| 7 | 24/09/2019 | | |
| 6 | 08/10/2019 | | |
| 5 | 22/10/2019 | | |
| 4 | 05/11/2019 | | |
| 3 | 19/11/2019 | | |
| 2 | 03/12/2019 | | |
| 1 | 17/12/2019 | | |

Modalité pratique d'abonnement :

Pour vous abonner, vous devez être adhérent pour l'année 2019. Pour adhérer à l'association reportez vous à notre rubrique ["Adhérer au Miam"](#)

Vous devez ensuite transmettre à Gi :

- un exemplaire du contrat d'abonnement rempli et signé.
- les chèques correspondant à votre abonnement.

Ces éléments peuvent être :

- remis par courrier à Gi.
- laisser au chalet à l'attention de "Gi - abonnement oeufs et poules au pot"

Vous devez prendre soin de nous communiquer votre nom d'adhérent avec votre abonnement. C'est la seule solution pour nous d'être sûr de vous retrouver.

Le chèque d'adhésion peut être joint simplement à l'abonnement.

Gestion des abonnements :

Gi Lenté-Wang
1 avenue de Verdun
92 320 Chatillon
[écrire à Gi](#)